

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 juin 2019

Accès des jeunes à l'apprentissage et à l'emploi L'UNML et CMA France instaurent une nouvelle collaboration

Dans un contexte où la Loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a ouvert de nouvelles possibilités pour développer l'apprentissage, l'UNML et CMA France mettent en cohérence l'ensemble de leurs actions à venir, afin de permettre à des jeunes de réaliser leur projet tout en répondant aux besoins de recrutement des entreprises. La convention nationale de partenariat entre les deux structures a été signée le 26 juin 2019.

La convention a pour objectif d'instaurer une nouvelle collaboration entre l'UNML et CMA France dans le cadre et en cohérence avec l'actuelle offre de formation du secteur des métiers de l'artisanat. Elle vise à poursuivre le développement des relations entre les deux réseaux et à favoriser une bonne coordination entre les dispositifs destinés aux jeunes.



« Ce partenariat illustre notre volonté de contribuer au développement quantitatif de l'apprentissage, mais aussi qualitatif en évitant les ruptures dans les parcours des jeunes » Jean-Patrick Gille, président de l'UNML.

« Plus de 60% des Missions Locales ont développé un partenariat spécifique avec les Chambres de métiers et de l'artisanat de leur territoire. En renforçant les partenariats déjà engagés, nous accompagnons les jeunes vers leur avenir. » Bernard Slater, président de CMA France.

Favoriser l'accès des jeunes à l'apprentissage et leur accompagnement avant et suite à la période de formation

Le réseau des CMA développe des dispositifs spécifiques destinés à accompagner les jeunes vers l'apprentissage, une ambition qui s'inscrit dans le cadre des politiques publiques européenne et nationale d'insertion professionnelle. Les Missions Locales et les CMA s'engagent à collaborer sur tous les territoires afin de répondre, de manière complémentaire aux objectifs d'insertion des jeunes lors de la mise en œuvre des dispositifs spécifiques propres à chacun des réseaux.

En particulier, les CMA et les Missions Locales mettent en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution de la prépa-apprentissage - qui est également ouverte aux jeunes pendant leurs parcours en Garantie jeunes – et de « CAP Artisanat », parcours personnalisé et renforcé vers l'alternance, en relais de l'accompagnement en Mission Locale pour poursuivre la mise en œuvre d'un projet.

Favoriser l'insertion des jeunes vers l'emploi

Chaque réseau fera bénéficier à l'autre de ses connaissances locales et de son réseau de relations avec les employeurs. L'objectif étant d'optimiser l'insertion des jeunes et la diffusion des dispositifs en s'appuyant sur les entreprises.

Différentes actions pourront être menées, de l'information délivrée aux Missions Locales par les Chambres régionales de métiers et de l'artisanat sur le tissu local d'entreprises artisanales au suivi des recrutements.

REPERES

UNML : L'Union nationale des Missions Locales a une double fonction : une fonction de représentation du réseau des Missions Locales dans les instances nationales et auprès des responsables des politiques publiques de jeunesse ; Etre le syndicat d'employeurs de la branche professionnelle des Missions Locales et d'autres organismes d'insertion. L'UNML est présidée par Jean-Patrick Gille. www.unml.info - Suivre sur [Twitter](#) et sur [Facebook](#)

Chiffres clés du réseau des Missions Locales

- 1,298 million de jeunes en contact avec le réseau dont 400 000 reçus en premier accueil.
- Au cours de la même année : 531 000 jeunes entrés en situation professionnelle (dont 584 000 entrés en emploi, 65 000 en contrats aidés, 40 000 en alternance) ; 186 000 jeunes entrés en formation et 16 000 jeunes revenus vers la formation initiale
- 436 Missions Locales, 14 Associations régionales et 6 857 lieux d'accueil, répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.
- 13 807 professionnels de l'insertion des jeunes.

CMA France, acteur de la formation des artisans de demain

Avec 5000 formateurs et 600 formations à son actif, le réseau des CMA accompagne les jeunes et les personnes en reconversion professionnelle vers un métier, concret et durable. Les 112 CFA offrent ainsi 65 diplômes élaborés au plus près des besoins des entreprises artisanales en termes de main d'œuvre qualifiée : un rôle majeur dans l'aménagement des territoires et dans la dynamique économique. www.cma-france.fr – Suivre sur [Twitter](#) et sur [Facebook](#)

Chiffres clés

- 140 000 apprentis formés chaque année soit 35 % des apprentis en France
- 250 métiers et 510 activités artisanales
- 1,3 million d'entreprises artisanales
- 4 secteurs d'activité : alimentation, bâtiment, fabrication et services

CONTACTS PRESSE

UNML : Edith Le Gourrier - 06 35 82 20 46 - elegourrier@unml.info

CMA France : Valérie Marquis - 06 20 67 45 86 - marquis@apcma.fr